

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 596 285**

②1 N° d'enregistrement national :

**86 04472**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : A 63 B 71/10, 69/02.

①2

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 27 mars 1986.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 40 du 2 octobre 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *PRIEUR SPORTS.* — FR.

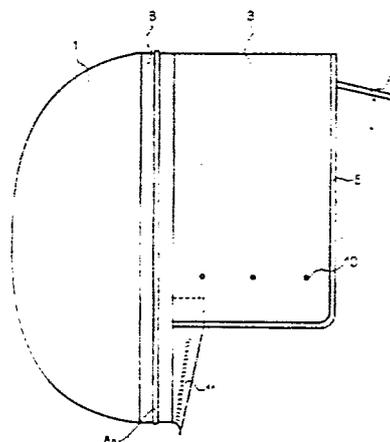
⑦2 Inventeur(s) : Frédéric Pabiau.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Harlé & Phélip.

⑤4 Masque de sécurité pour escrimeur.

⑤7 La présente invention a pour objet un masque de sécurité pour escrimeur. Selon l'invention, on a prévu, en prolongement arrière de la zone mentonnière de l'armature métallique du casque, un contrefort 11 solidaire de l'anneau de liaison 8 entre la face 1 et la galerie 3 de ladite armature. Sur ce contrefort 11 vient s'engager la bavette de protection du casque.



FR 2 596 285 - A1

La présente invention a pour objet un masque de sécurité pour escrimeur .

Jusqu'à présent, lors de la fabrication des masques , la liaison entre la bavette, le garnissage et l'armature métallique était généralement réalisée par couture à la main avec éventuellement addition de quelques rivets. Il suffisait alors qu'un point de couture soit rompu pour que l'arme puisse pénétrer entre la bavette et la carcasse métallique du masque, ce qui risquait d'entraîner des blessures graves pour les escrimeurs

Un objet de la présente invention est de remédier à cet inconvénient en fournissant un masque de sécurité pour escrimeur dont la conception permet de dévier ou de bloquer une lame qui serait dirigée en direction du cou , si par improbable, compte tenu de ce nouveau montage, elle réussissait à se glisser entre le masque et la bavette.

Un autre objet de l'invention est de réaliser un masque de sécurité dont la conception permet un montage rapide de la bavette, tout en permettant de la fixer rigidement à la carcasse du masque .

Encore un autre objet de l'invention est de réaliser un masque de sécurité dont la conception permet d'assurer un parfait centrage et un meilleur blocage de l'anneau de liaison entre la face et la galerie du masque .

La présente invention a donc pour objet un masque de sécurité pour escrimeur, caractérisé en ce qu'est prévu en prolongement arrière de la zone mentonnière de l'armature métallique du masque un contrefort solidaire de la zone inférieure de l'anneau de liaison entre la face et la galerie du masque , et sur lequel vient s'engager en aboutement la bavette du masque .

Dans une forme préférée de réalisation de l'invention, on a prévu entre la face et la galerie du masque un anneau de liaison présentant une structure périphérique en relief sur laquelle vient s'emboîter une structure en creux correspondante prévue sur l'anneau de propriété du masque.

Dans une variante cette forme de réalisation préférée, l'anneau de liaison entre la galerie et la face du masque présente une structure en creux sousjacente à la structure périphérique et en relief, cette structure en creux étant destinée à recevoir un profilé plastique semi rigide sur lequel est solidarisé la bande de garnissage intérieur du masque, par exemple un plastique expansé de protection. Dans toutes ces formes de réalisation, la bavette est avantageusement fixée par des rivets sur la galerie métallique du masque, tandis que le contrefort solidaire de l'anneau de liaison est constitué en un matériau présentant les caractéristiques mécaniques appropriées à l'usage, par exemple une tôle métallique soudée à l'anneau de liaison.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront à la lecture de la description non limitative suivante de formes de réalisation de masques de sécurité pour escrimeurs selon l'invention, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

Fig.1 est une vue latérale du masque de sécurité pour escrimeur selon l'invention;

Fig.2 est une vue de face du masque de la figure 1;

Fig.3 est une vue latérale de la carcasse métallique du masque avant montage de la bavette et de la garniture

Fig.4 est une vue latérale de la carcasse métallique du masque avant montage de la bavette et de la garniture;

Fig.5 est une vue en coupe selon la ligne A-A de la figure 1;

Fig.6 est une vue en coupe identique à celle de la figure 5 d'une variante de réalisation d'assemblage entre l'anneau de propreté et l'anneau métallique de liaison entre la face et la galerie du masque.

En se rapportant plus particulièrement aux figures 1 à 4 , on voit que le masque de sécurité selon l'invention comporte une armature métallique constituée d'une face 1 et

d'une galerie 3 reliée par un anneau métallique de liaison 8 solidaire à un contrefort 11, par exemple par soudage, rivetage ou analogue. Dans une variante de réalisation, le contrefort 11 peut venir d'emboutissage ou de formage avec l'anneau 8 de façon à ne former qu'une pièce avec ce dernier.

Dans la zone inférieure de la galerie 3 sont prévus des trous traversants 10 destinés au passage des rivets 6 fixant la bavette 7 de ladite galerie 3. Cette bavette 7 vient également s'engager avec le contrefort 11 comme représenté sur la figure 1, l'anneau de liaison 8 entre la face 1 et la galerie 3 du masque est recouvert par un anneau ou bande de propreté 2. Afin d'assurer un parfait centrage et un meilleur blocage de cet anneau 2, l'anneau 8 présente une structure périphérique en relief ou bourrelet 8a destinée à venir s'emboîter dans une structure correspondante creuse ou gorge 2a ménagée sur l'anneau 2. Ces structures 2a et 8a sont conçues de telle façon que l'anneau 2 puisse être emboîté à force sur l'anneau 8. On peut avantageusement compléter la fixation de cet anneau 2 sur l'anneau 8 par collage entre ces deux pièces.

Dans la variante de réalisation représentée sur la figure 6, l'anneau métallique 14 de liaison entre la face et la galerie du masque comporte une structure en relief creuse 14a présentant en coupe transversale la forme d'un . Sur la face supérieure de l'anneau 14 vient se fixer l'anneau de protection et de propreté extérieur 15 présentant une structure creuse périphérique de forme correspondante 15a, tandis qu'à l'intérieur de la structure 14a vient également se fixer une structure de forme correspondante 12a d'un profil 12 incurvé au repos pour assurer un meilleur plaquage contre l'anneau métallique 8, ce profilé plastique semi-dur 12 étant solidarisé à une bande de garnissage 13 en plastique expansé à l'intérieur du masque. Sur le dessin, on a également représenté en 5 la garniture

arrière de la galerie 3 et en 4 l'armature de l'organe de retenue 9.

Ainsi se trouve résolu non seulement le problème de la sécurité dans la zone de liaison entre les bavettes de protection et les faces des masques d'escrime , mais également celui posé par les montages des masques d'escrime , le mode de réalisation de masque de sécurité selon l'invention permettant par sa conception un montage beaucoup plus rapide qu'un masque de sécurité ordinaire, en donnant par exemple un gain de temps de 30 minutes par montage de masque .

Il est clair que l'invention n'est nullement limitée aux formes de réalisation décrites ci-dessus , mais qu'elle englobe toutes les modifications et variantes issues du même principe de base, à savoir d'une part la réalisation d'un contrefort permettant de dévier ou de bloquer une lame entre la bavette et le masque proprement dit , et d'autre part le montage rapide de la bavette venant en butée contre ledit contrefort.

De plus, d'autres moyens de fixation , différents des rivets 6, peuvent être utilisés pour fixer la bavette 7 sur la galerie 3 de l'armature métallique du masque.

REVENDEICATIONS

1. Masque de sécurité pour escrimeur, caractérisé en ce qu'est prévu en prolongement arrière de la mentonnière de l'armature métallique du casque, un contrefort (1) solidaire de la zone inférieure de l'anneau (8) de liaison entre la face (1) et la galerie (3) du masque, la bavette de protection du casque (7) venant s'engager en aboutement sur ledit contrefort (11).

2. Masque de sécurité selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'anneau de liaison (8) entre la face (1) et la galerie (3) du masque présente une structure périphérique en relief ou bourrelet (8a) sur laquelle vient s'emboîter une structure en creux ou gorge (8a) de forme sensiblement correspondante, prévue sur la face inférieure de l'anneau de propreté et de protection (2) du masque.

3. Masque de sécurité selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que l'anneau de liaison (14) présente une structure en creux (14b) sousjacent à la structure périphérique (14a) destinée à venir s'emboîter dans l'anneau de propreté extérieur, cette structure en creux étant destinée à recevoir une structure en relief de forme correspondante (12a) prévue sur un profilé plastique semi-rigide (12) sur lequel est solidarisé la bande de garnissage intérieur du masque (13) par exemple un plastique expansé de protection (13).

4. Masque de sécurité selon la revendication 1, caractérisé en ce que le contrefort (11) fixé à l'anneau (8) vient par emboutissage ou de formage de manière à ne former qu'une seule pièce avec ledit anneau (8).

5. Masque de sécurité selon la revendication 1, caractérisé en ce que la bavette (7) est fixée par des rivets (6) ou par tout autre moyen de fixation sur la galerie (3) de l'armature métallique du masque.

1/5

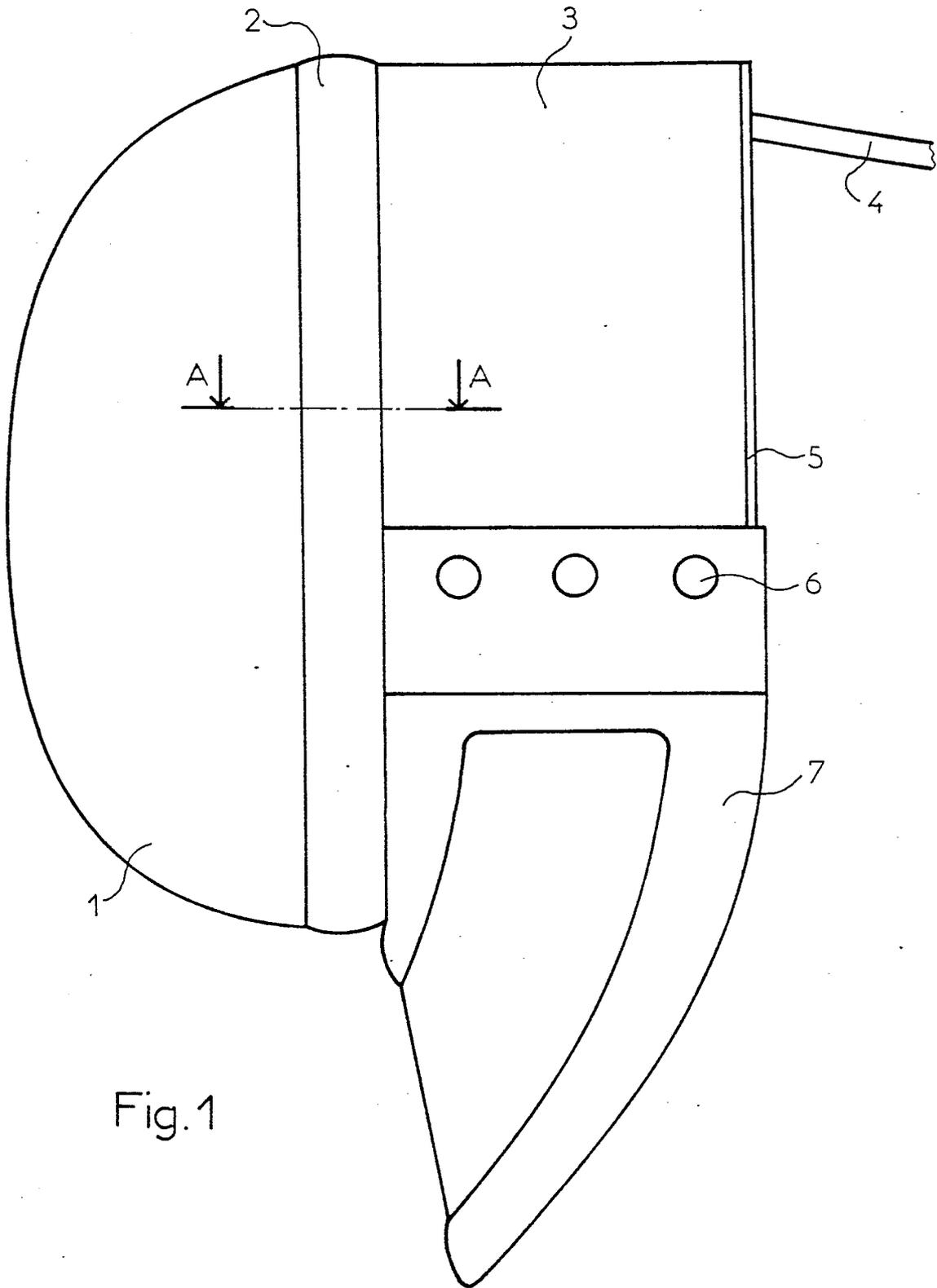


Fig.1

2/5

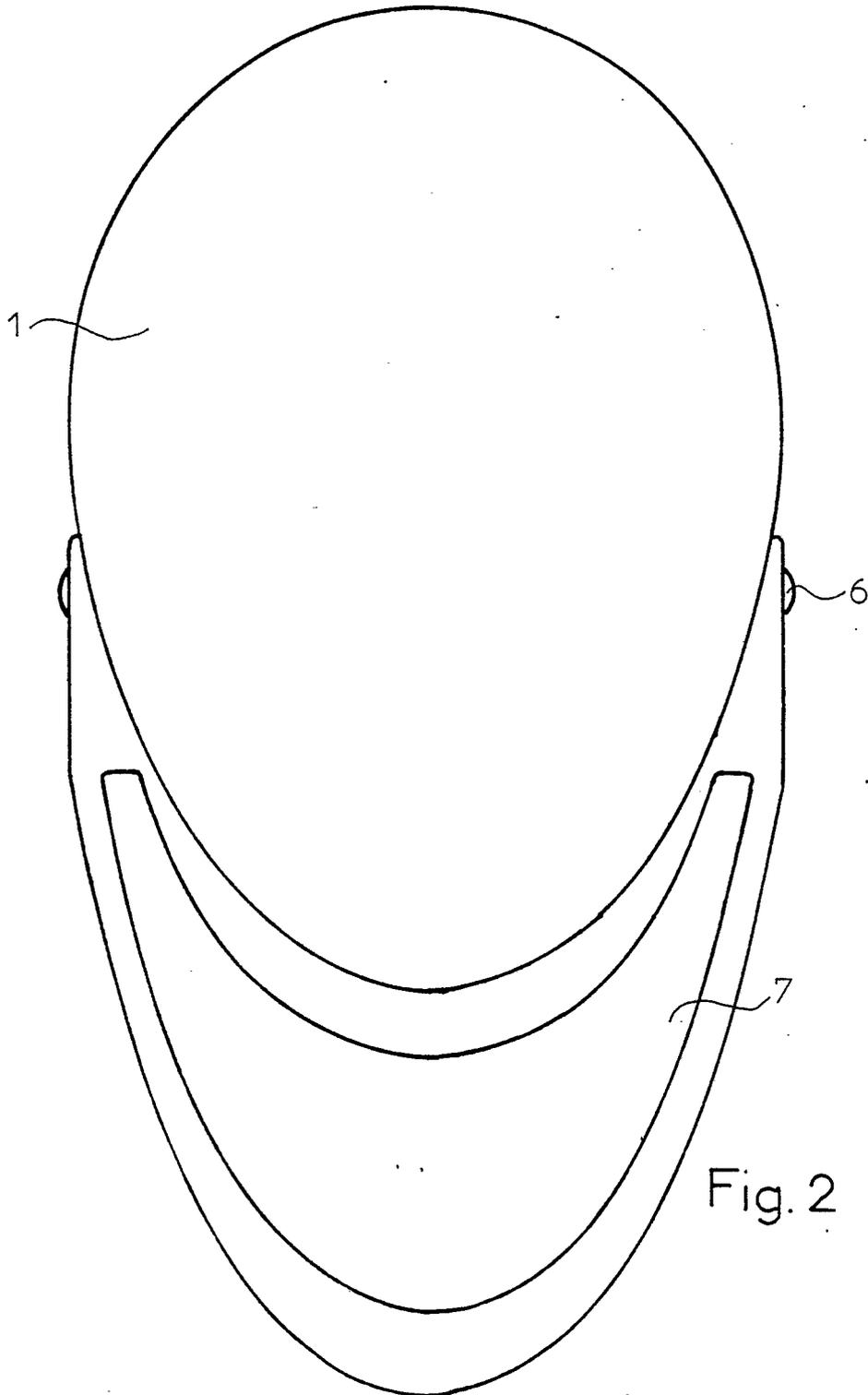


Fig. 2

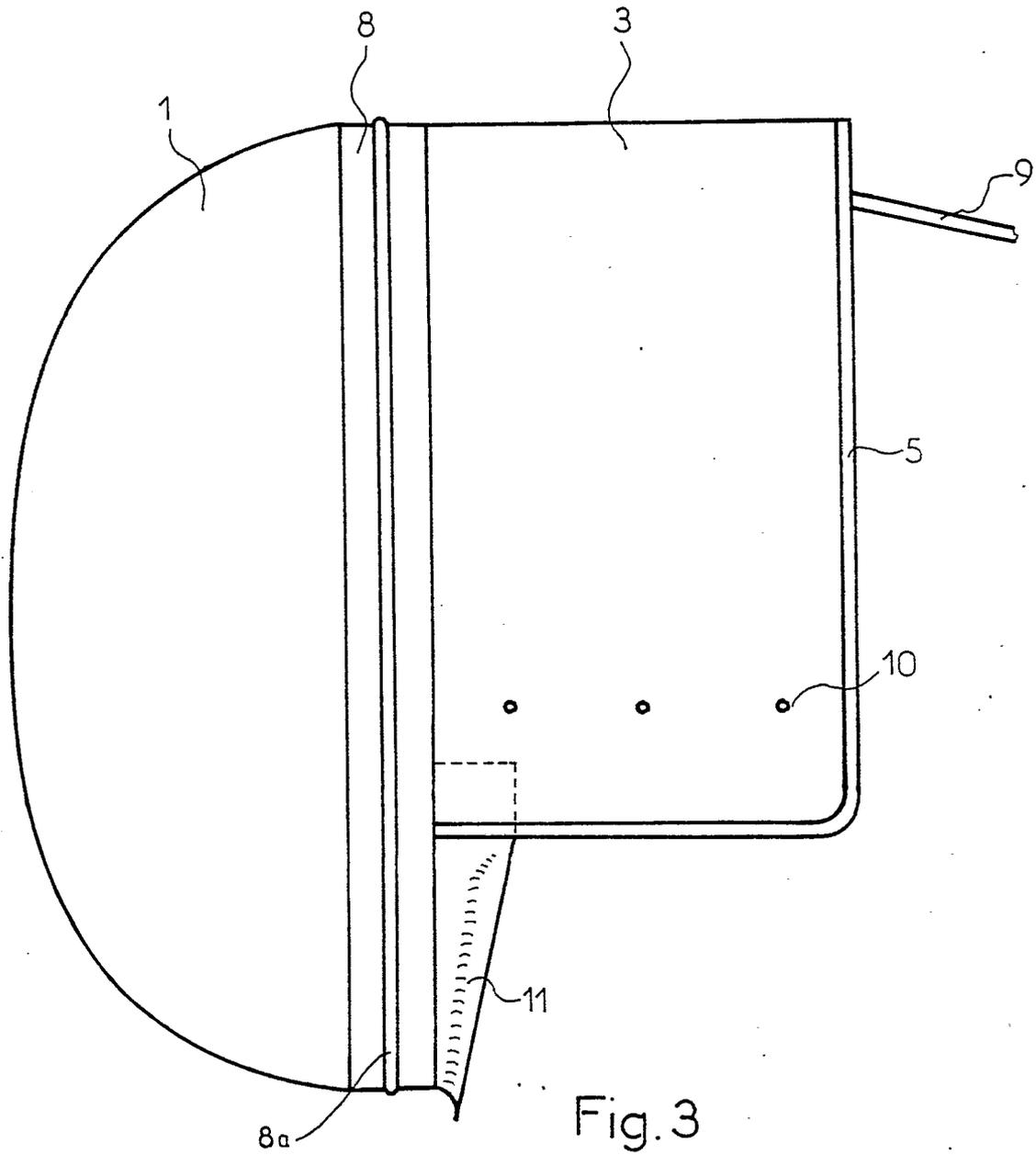


Fig. 3

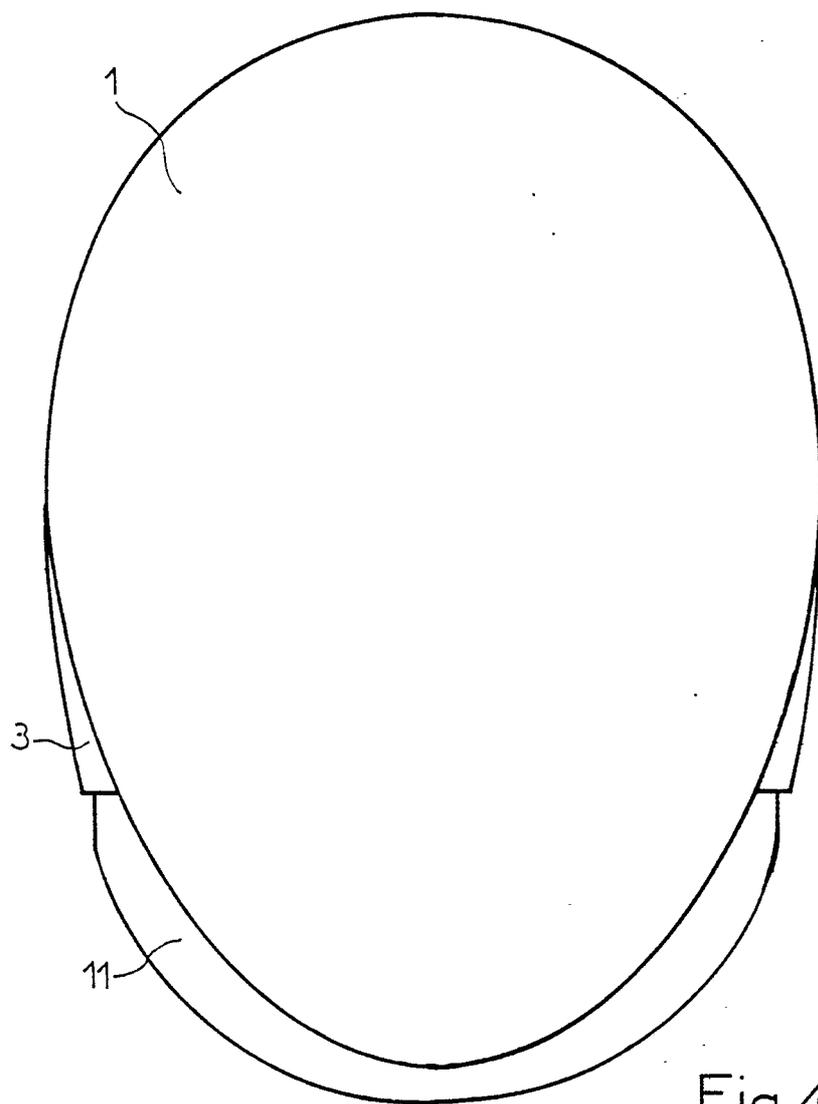


Fig.4

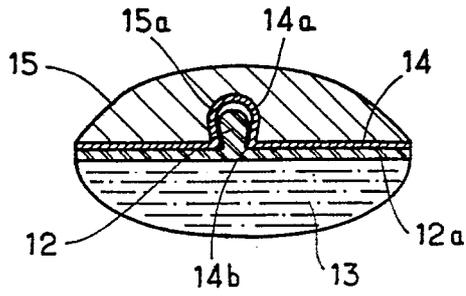


Fig. 6

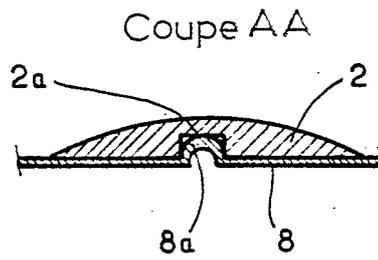


Fig. 5